Légende :

Limites de zones

Zones urbaines :
UA : Zone urbaine correspondant au centre-ville de Blangy-sur-Ternoise
UB : Zone urbaine correspondant aux centre-bourgs des villages
UE : Zone urbaine à vocation économique

Zones urbaines à caractère "sensible", indicées "s" : UAs et UBs
(caractère sensible "s" : secteurs urbains en fonds de vallées, zones humides du SAGE de la Canche, corridors écologiques et réservoir de biodiversité, ZNIEFF de type 1)

Zones à urbaniser : 1AU : Zones d'urbanisation future, de court terme

Zones agricoles : A : Zone agricole
Ae : Zone agricole à vocation économique

Zones naturelles : N : Zone naturelle
Ne : Zone naturelle à vocation d'équipements
Nt : Zone naturelle à vocation touristique

Données agricoles :

Exploitation agricole soumise au régime sanitaire départemental (R.S.D.)

Installation agricole classée pour la protection de l'environnement (I.C.P.E.a)

Enveloppe autour de l'unité bâtie de l'exploitation agricole ICPEa (attention : ceci n'EST PAS le périmètre de 100 m autour des bâtiments concernés par la déclaration ou le classement ICPEa : sa vocation est de distinguer les groupes de bâtiments entre propriétés voisines, qu'elles soient RSD, ICPEa ou non agricoles)

Bâtiments en zone agricole, présentant un intérêt patrimonial et dont le changement de destination est autorisé
(article R 123-12 du Code de l'Urbanisme)

Secteurs à risque d'inondation, ruissellements, débords, coulées de boues :

Secteurs concernés par une Zone Inondée Constatée (Source de la donnée : mise à disposition DDTM62 octobre 2014)

Secteurs constatés inondés, humides et/ou en eau régulièrement (données Malrieu)

Secteur naturel de protection stricte :

Secteur du Marais de Rollancourt ; cumul de Natura 2000, ZNIEFF de type 1et de zone humide répertoriée par le SAGE de la Canche.

Secteurs protégés au titre de l'article L123-1-5-III 5° du Code de l'Urbanisme :

Terrains cultivés à protéger et inconstructibles

Secteurs soumis à l'article L123-1-5-II 4° du Code de l'Urbanisme :

Secteur dans lequel sont imposés 15% de logements locatifs aidés (zones à urbaniser de Blangy-sur-Ternoise et de Fillièvres)

Cavités identifiées (source : BRGM / mise à disposition : Mission SIG de la DDTM 62, Octobre 2014)

Cavité localisée

NOTA : Il est important de préciser que, outre les cavités repérées au plan de zonage, des cavités non localisées ont été identifiées par le BRGM sur les communes de **Blangy-sur-Ternoise**, **Rollancourt** et **Vieil-Hesdin.** Ces cavités, localisées par le BRGM au centroïde de ces communes, ne figurent pas sur le plan ci contre afin de ne pas induire le lecteur en erreur.

NOTA : Par mesure préventive vis-à-vis du risque de cavités localisées ou non, il est recommandé de réaliser une étude géotechnique relative à la recherche de cavités, qui permettra de déterminer les mesures constructives qui seront à prendre en compte.

Périmètres des captages d'eau potable protégés par arrêté préfectoral (source : Catalogue de données géographiques, Préfecture du Pas-de-Calais)

Périmètre éloigné
Périmètre rapproché
Périmètre immédiat

Nota : Les textes des arrêtés préfectoraux ainsi que les prescriptions au sein de chaque périmètre figurent dans le recueil des Servitudes d'Utilité Publique

Données paysagères relevant de l'article L123-1-5-III 2° du Code de l'Urbanisme : (relevé : Conseil Régional Nord Pas-de-Calais, ARCHI2009)

Végétations de ceinture de bord des eaux
Espaces boisés de bord de cours d'eau
Espaces boisés de feuillus hors peupliers
Eléments supports pour les continuités écologiques des milieux calcaires

NOTA : Le repérage des éléments paysagers et patrimoniaux au titre de l'article L123-1-5 **III** 2° du Code de l'Urbanisme fait l'objet de plans spécifiques

Emplacements réservés :

Tableau des surfaces :

Numéro au PLU	Intitulé	Surface	Bénéficiaire
6.1	**Fillièvres :** Extension du cimetière	7522 m²	Commune de Fillièvres
9.1	**Incourt :** Réserve Incendie	1170 m²	Commune de Incourt
13.1	**Rollancourt :** Parking école et locaux techniques	1167 m²	Commune de Rollancourt
15.1	**Vieil :** Aménagement du virage	69 m²	Commune de Vieil
19.1	**Willeman :** Réserve incendie	2100 m²	Commune de Willeman

Localisation des emplacements réservés de Incourt et de Rollancourt (échelle 1/2500) :

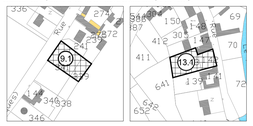

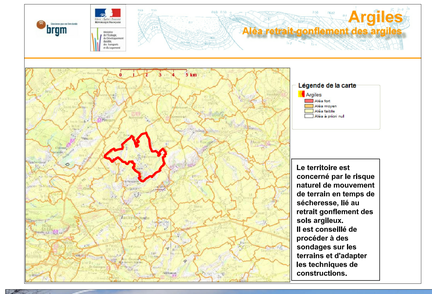

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Canche-Ternoise

Plan de la commune de Béalencourt, échelle 1/5000

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire en date du :

BEALENCOURT

AUCHY-LES-HESDIN

Pour information :

Maisons récemment construites ou en cours
Maisons ou bâtiments légers, agricoles ou d'activité récemment construits et décalqués
Cimetières

Fond de carte :

Limite de commune
Limite de pôle

Système de Projection : LAMBERT_BASE_93
Système Altimétrique : RGF_93
Echelle : 1/5.000
Date de validation du fichier : 02/03/2016